

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Mission Locale du
Bassin Economique
de Montereau –
Désignation des
représentants du
Conseil Municipal**

N° D_65_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMEN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND-BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

DATE
D'AFFICHAGE

30 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33

Vu les statuts de la Mission Locale du Bassin Economique de Montereau en date du 9 juillet 2024

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 21 mars 2026, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les représentants du Conseil municipal au sein de la Mission Locale du Bassin Economique de Montereau.

Conformément à l'article 6 des statuts, il convient de désigner un représentant au sein du « Collège des collectivités territoriales ». L'article 9 précise également que siège de droit au sein du Conseil d'Administration le Maire de la commune où se trouve le siège principal de la Mission Locale ou son représentant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- **DE DÉSIGNER** un représentant au sein du « Collège des collectivités territoriales » de la Mission Locale du Bassin économique de Montereau :
 - M. Stéphane DERVILLEZ
- **DE PRENDRE ACTE** de la désignation de M. Stéphane DERVILLEZ comme représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35



Pour extrait conforme,
Le Maire.

James CHERON